

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet : Education à l'environnement - Programme 2020-2021 - Organisation des Transports**

**Délibération N° 239-2019**

**Membres en exercice : 36**

**Membres présents : 21**

**Pouvoirs : 6**

**Excusés, absents : 9**

**Secrétaire de séance : Monique MATHIEU**

**Présents(es):**

Bernadette MOUREN

Roger ANOT

Michel DESJARDINS

Blandine MONIER

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Ariane BOSSEZ

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Sylvie GUIGONNET

Claude FABRE

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

**Pouvoirs :**

**Monsieur Mouloud BELAÏDI**, délégué la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

**Monsieur Jean-Paul HUSSIE**, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

**Madame Simone CALLAMAND**, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,

**Monsieur Jean PAPERÀ**, délégué la commune du Plan d'Aups, a donné pouvoir à Monsieur Alain DARMUZEY, délégué de la commune de Mazaugues,

**Madame Hélène AUDIFFREN**, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,

**Madame Véronique DELFAUX**, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Une autre vie s'invente ici

**Excusés(es), absents(es) :**

Monsieur Jacques PAUL, Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur André BREMOND, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Didier REAULT.

**Etaient également présents :**

Monsieur Jérôme ORGEAS, Maire de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Hervé TAINTON, Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Jean-François RICHON, référent Parc Naturel Régional Jean-François RICHON, Chef du service Partenariat Métropole AMP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les statuts du PNR de la Sainte-Baume,  
VU le projet d'accueil des lycées dans le plan climat de la Région Sud,

Considérant que,

Le Parc naturel régional organise les sorties qui visent à informer, sensibiliser et éduquer les lycéens aux spécificités et au respect du territoire. Elle a pour but de permettre aux lycéens de visiter un parc naturel régional dans une optique d'éducation à l'environnement.

Dans ce cadre, afin de faciliter la logistique il est prévu que le Parc naturel régional de la Sainte-Baume coordonne les transports,

La région PACA propose de prendre en charge le financement des bus qui permettront le déplacement des lycéens à hauteur de 100 000 € pour l'ensemble des 8 PNR et du Ventoux en préfiguration, à partager en fonction des besoins de chaque parc.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Dépenses              |               | Recettes              |               |
|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| Transports collectifs | 13 000        | Région PACA           | 13 000        |
| <b>Total Dépenses</b> | <b>13 000</b> | <b>Total Recettes</b> | <b>13 000</b> |

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DEPOSE une demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de son programme d'action 2020 pour le financement du Plan d'accueil du jeune public 2020-2021;
- AUTORISE le président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Michel GROS

